

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

**DELIBERATION N° 2024.48**

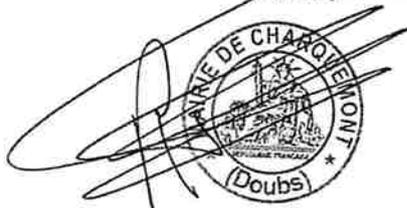
**Rétrocession des équipements communs du lotissement « les  
Alizades II » dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°22 du 9 mai 2016, le conseil municipal a donné son accord de principe pour transférer dans le domaine public communal, les équipements communs des lotissements « les Alizades II ».

Vu le procès-verbal de réception dressé sans réserve en date du 25 octobre 2024, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la rétrocession des équipements communs des lotissements « les Alizades II » dans le domaine public communal,
- Accepte la rétrocession de cette voirie et équipements à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
Le 22/11/2024  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241118-2024\_48-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

**DELIBERATION N° 2024.49**

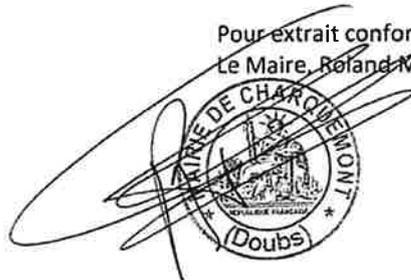
**Rétrocession des équipements communs du lotissement « les  
Alizades III » dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°35 du 9 juillet 2021, le conseil municipal a donné son accord de principe pour transférer dans le domaine public communal, les équipements communs des lotissements « les Alizades III ».

Vu les procès-verbal de réception dressé sans réserve en date du 25 octobre 2024, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la rétrocession des équipements communs du lotissement « les Alizades III » dans le domaine public communal,
- Accepte la rétrocession de cette voirie et équipements à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.50**

**Projet de réhabilitation et d'extension des locaux de l'Hôtel de Ville.  
Validation financière du projet à sa phase APS et autorisation de  
déposer les dossiers de demandes de subventions et de lancer la  
consultation de travaux**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024*

*Publiée le 22 novembre 2024*

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation et d'extension des locaux de l'Hôtel de Ville remis par la SAS AACT, maître d'œuvre, à sa phase APS, et le budget prévisionnel de l'opération de travaux qui se monte 1 980 233 € HT auquel s'ajoute le coût des prestations intellectuelles, études préalables, prestations annexes et actualisations pour un montant estimé à 350 394 € HT.

Il explique que la Commune peut éventuellement prétendre à des aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Département du Doubs dans le cadre du contrat P@C 25, et de la Région au titre du programme Effilogis, du SYDED, de la CAF et de fonds européens.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident l'opération de réhabilitation et d'extension des locaux de l'Hôtel de Ville à sa phase APS pour un montant de travaux de 1 980 233 € HT + 350 394 € de prestations intellectuelles, études préalables, prestations annexes et actualisations,

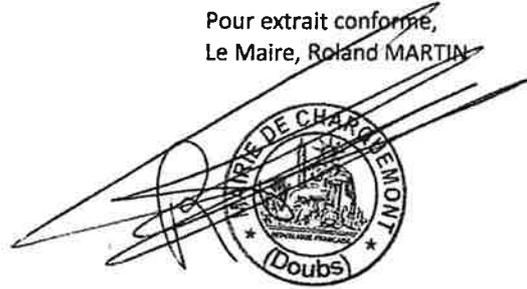
REÇU EN PREFECTURE

Le 22/11/2024

Application agréée E.legalite.com

- S'engagent à inscrire les sommes nécessaires au budget 2025,
- Sollicitent pour ces travaux, les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Département du Doubs et de la Région, du SYDED, la CAF et des fonds parlementaires aux taux les plus élevés possibles.
- S'engagent à réaliser les travaux à compter des notifications de décisions attributives de subventions.
- Autorisent Monsieur le Maire à déposer les dossiers de consultation de travaux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241116-2024\_50-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

12 novembre 2024

**Affichée le :**

12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 14

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.51  
Ventes d'herbe 2023**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des ventes d'herbe pour l'année 2023, hors Zone Artisanale (compétence transférée à la CCPM).

Le taux de variation à appliquer au montant du fermage 2022 pour calculer le montant du fermage 2023, conformément à l'arrêté préfectoral, est de + 5.63 %.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'absence d'existence légale de la Pastorale, les factures de mise à disposition des terres agricoles intégrées au secteur du syndicat seront adressées individuellement aux exploitants et non de manière groupée à la Pastorale.

Le conseil municipal, avec 15 voix pour, M. Philippe LOUVET ne prenant pas part au vote, valide la réactualisation du montant des ventes d'herbe 2023, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

### Ventes d'herbe 2023

Exploitant	Adresse exploitant	Parcelles	Surface	Prix à l'hectare 2022	Montant facturé 2022	Prix à l'hectare 2023 (+5,63 %)	Montant à facturer 2023
<b>Parcelles Pastorale</b>							
GUINCHARD Philippe	La Combe St Pierre	B 160 - AE 245	4,12	119,19	466,11	119,50	492,95
Gaec des Jonquilles	Le Boulois	AN 60 - AR 43 P3- AE245	9,52	155,24	1 477,87	163,98	1 561,07
Gaec MONNET	Le Pré Roussel	D 59 - D 565 P2 - D 478 P1 - AR 43 P6	6,65	112,58	748,69	118,92	790,84
Gaec LOUVET	Le Boulois	AR 43 P1-P2- AN 60	5,79	145,20	892,02	159,98	878,86
Earl Vincent NAPPEZ	Le Cerneux	AR 43P4 ET P5 - AR 60 - AR 56	5,74	130,07	746,61	137,99	788,64
Earl PRETOT	Rue Cotard Jourdain	D 565 P1 ET 9 - D 478 P2	10,51	100,28	1 053,41	105,87	1 112,72
Gaec DELAVELLE	Le Cerneux Maillot	AR 25 - AR 72 - AR 62 - C 11 - C 19	15,76	125,99	1 976,14	132,45	2 087,40
Earl des Belles Saisons	Les Prés	AN 60 - AE 245 - AE 99	4,24	149,81	609,76	151,91	644,09
Gaec GARESSUS DES ESSARTS	Les Essarts	AN 60 - B 92 - B 94 - B 95 - B 159 - B 154 - B 155	8,88	125,91	1 112,72	132,96	1 175,96
<b>Sous Total 1</b>			<b>71,15</b>		<b>9 023,33</b>		<b>9 581,33</b>
<b>Parcelles hors Pastorale</b>							
BARTHOULOT Vincent	Les Essarts	B 57	1,94	149,44	191,85	151,51	202,65
Gaec CHOPARD LECLERC	5 rue Général Leclerc	AK 7	3,09	143,44	443,94	151,51	468,90
Earl des Belles Saisons	Les Prés	B 59	0,57	143,43	82,96	151,51	87,00
Gaec MONNET	Le Pré Roussel	D 398	0,99	149,44	193,40	151,51	140,90
RENAUD Maurice	Les Erauges	AR 52	0,95	149,44	50,22	151,51	59,04
Gaec des Jonquilles	Le Boulois	AR50	0,66	149,44	90,17	151,51	100,00
<b>Sous Total 2</b>			<b>6,94</b>		<b>901,17</b>		<b>1 051,89</b>
<b>TOTAL</b>			<b>78,09</b>		<b>9 924,50</b>		<b>10 583,23</b>

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MAFFIN




REÇU EN PREFECTURE  
le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**

12 novembre 2024

**Affichée le :**

12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 14

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.52**

**Convention de prestations de services pour la gestion et l'entretien  
des zones d'activités économiques avec la CCPM**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » issue de la loi Notre du 7 août 2015, la communauté de communes est désormais chargée d'assurer, notamment la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités situées sur son territoire.

La CCPM ne disposant pas suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des zones d'activités communales transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été convenu dans un souci d'efficacité et de continuité de service, de confier cet entretien courant et cette gestion à la commune d'implantation de la zone.

Une convention a ainsi été signée avec la CCPM le 26 décembre 2017, conformément aux délibérations n°83/2017 et n°1/2019. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2023. Monsieur le Président de la CCPM propose de signer une nouvelle convention couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 dans les mêmes conditions que la précédente.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

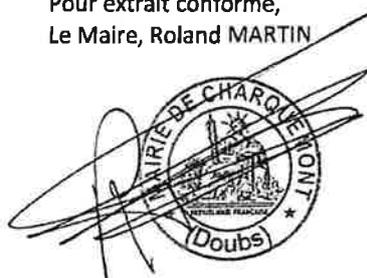
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-2125 01274-20241118-2024\_52-DE

Monsieur le Maire précise que cette convention sera réétudiée et reformulée en 2025 en fonction des nouveaux aménagements de voirie créés, et sera soumise au vote des conseils municipaux concernés pour une nouvelle durée pluriannuelle.

Le conseil municipal avec 15 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à signer la convention de prestations de services pour la gestion et l'entretien de la Zone artisanale du Grand Crot pour l'année 2024 avec la CCPM.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée F-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241118-2024\_52-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**

12 novembre 2024

**Affichée le :**

12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 14

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.53**

**Convention Territoriale Globale de la CAF**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et la CCPM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028. Les signataires de cette convention sont la CAF, la CCPM mais aussi les communes et les syndicats mettant en place des services bénéficiant du Bonus Territoire CTG.

Monsieur le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le conseil municipal avec 15 voix pour, M. Christophe JANIN ne prenant pas part au vote, autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241118-2024\_53-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

12 novembre 2024

**Affichée le :**

12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 14

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.54**

**Marché de Noël 2024 – Prise en charge de la location d'un chapiteau**

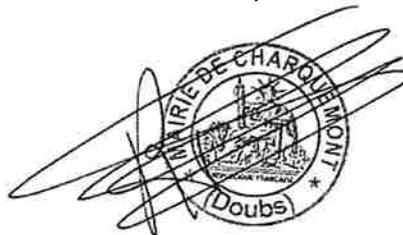
*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024*

*Publiée le 22 novembre 2024*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge financièrement le coût de la location d'un chapiteau pour le marché de Noël qui aura lieu à la Combe St Pierre le 7 décembre 2024, en soutien à l'association organisatrice, les Yacks of the road. Le montant de cette dépense s'élève à 1 900 € TTC.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-025-212501274-20241118-2024\_54-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024*

*Publiée le 22 novembre 2024*

**DELIBERATION N° 2024.55**

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public  
d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du  
Pays de Maiche 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de la séance du 17 octobre 2024. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCPM pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-025-212501274-20241118-2024\_55-DE

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.56**

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public  
d'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays  
de Maiche 2023**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de la séance du 17 octobre 2024. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CCPM pour l'exercice 2023.



Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241118-2024\_56-0E

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

**Affichée le :**  
12 novembre 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Absents : 6  
Ayant donné pouvoir : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire.  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,  
Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER,  
M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN,  
M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à  
M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE qui donne pouvoir à Mme Christelle  
MOUGIN.

**Absents non excusés :**

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER, M. Antoine PETIT.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 22 novembre 2024**

**Publiée le 22 novembre 2024**

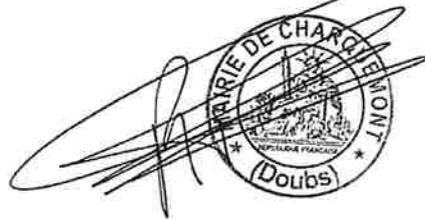
**DELIBERATION N° 2024.57**

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination  
des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Maiche  
2023**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service  
d'élimination des déchets de la CCPM pour l'année 2023.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ce  
rapport.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20241118-2024\_57-DE